
Dossier

Les disparités entre ménages dans les comptes nationaux : de l'épargne au patrimoine

Sébastien Durier, Lucile Richet-Mastain et Mélanie Vanderschelden*

Le compte des ménages, publié par les comptes nationaux, présente de façon exhaustive les revenus, la consommation ou encore le patrimoine des ménages, mais il ne renseigne pas sur les disparités qui existent entre eux. Suite à de premiers travaux sur les inégalités de revenus et de consommation dans les comptes nationaux publiés il y a trois ans, ce dossier présente de nouveaux résultats, centrés cette fois sur le patrimoine, issus du rapprochement entre le compte de patrimoine des comptes nationaux et les données d'enquête recueillies sur ce thème auprès d'un échantillon de ménages en 2003.

L'âge est un des déterminants les plus discriminants en termes de patrimoine des ménages. Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus possèdent un patrimoine moyen dix fois plus important que celui des ménages âgés de moins de 30 ans : le niveau d'épargne actuel, conséquence de l'accumulation de l'épargne passée, explique en grande partie cet écart.

Les indépendants actifs ou retraités possèdent 30 % du patrimoine des ménages, soit une part deux fois plus élevée que leur poids dans la population. Ceci traduit la nécessité pour eux de se constituer un patrimoine professionnel et révèle sans doute aussi des stratégies patrimoniales spécifiques, liées en partie à l'anticipation de pensions plus faibles que les salariés au moment du passage à la retraite.

Les ménages du dernier quintile de niveau de vie concentrent 40 % du revenu disponible brut, 75 % de l'épargne dégagée sur une année et 50 % du patrimoine. Ceci montre qu'à un instant donné, la dispersion du patrimoine ne reflète que partiellement les inégalités de revenus et d'épargne. En particulier, des jeunes ménages aisés peuvent être en cours de constitution de patrimoine et, à l'inverse, des ménages plus âgés peuvent avoir accumulé un patrimoine important sans pour autant disposer de revenus aussi élevés que ne l'est leur fortune. En outre, le niveau du patrimoine résulte en partie d'héritages et de donations.

Parce qu'il satisfait l'aspiration à devenir propriétaire, le logement est l'actif majeur du patrimoine pour nombre de ménages et il constitue l'un des principaux motifs d'endettement. Il peut aussi générer des revenus locatifs mais ce type d'usage concerne pour l'essentiel des ménages aisés.

Le cadre de la comptabilité nationale permet de retracer année après année les flux économiques : la production sur un territoire donné, le revenu qu'elle génère, la façon dont ce revenu se distribue entre grands agents économiques (entreprises, ménages, administrations publiques) et l'usage qu'ils en font. Il décrit également le patrimoine accumulé et la façon dont ce patrimoine évolue, en particulier sous l'influence des flux d'épargne, c'est-à-dire de la part du revenu qui n'est pas consommée sur la période courante. Ainsi, et en se centrant sur la

* Sébastien Durier, Lucile Richet-Mastain et Mélanie Vanderschelden, Insee.

situation des seuls *ménages ordinaires*¹ de France métropolitaine, au 31 décembre 2003, leur patrimoine net s'élève au total à 6 112 milliards d'euros, soit 6 700 milliards d'euros d'actifs (4 193 milliards d'euros d'actifs non financiers – logements, biens professionnels... – et 2 507 milliards d'euros d'actifs financiers : livrets d'épargne, produits d'assurance-vie...) desquels on retranche 588 milliards d'euros de passifs (crédits logement, crédits à la consommation...). Cette même année, les ménages ont épargné 161 milliards d'euros, soit 17 % des 980 milliards d'euros de leur revenu disponible.

Cette approche est purement macroéconomique. Si on cherche à l'utiliser pour décrire une réalité individuelle, elle ne permet, par définition, que de décrire la situation d'un « ménage moyen », ou plus exactement – car un ménage moyen n'existe pas – la situation des ménages en moyenne. Ainsi, les ménages étant 25,2 millions, le patrimoine d'un ménage s'élève à 242 000 euros en moyenne fin 2003.

De même que la notion de revenu par ménage, la notion de patrimoine par ménage pose quelques problèmes d'interprétation, dans la mesure où elle ne tient pas compte de la taille du ménage : dans une perspective où l'épargne est constituée pour satisfaire la consommation future des personnes du ménage, il serait nécessaire, comme le préconise l'Insee en matière de revenu, de raisonner par unité de consommation et non par ménage. Une telle approche semble toutefois nettement moins pertinente que dans le cas du revenu : en effet, il faudrait pouvoir raisonner avec des unités de consommation non pas, du moment, mais sur l'ensemble des périodes futures où ce patrimoine sera consommé, ce qui est totalement impossible. Dans la suite de ce dossier, on continuera donc de raisonner sur l'unité « ménages », malgré ses limites.

De nombreuses voix se sont élevées ces dernières années pour demander que l'analyse macroéconomique prenne désormais également en compte la disparité des situations individuelles². Pour cela, il faut être capable d'articuler les évaluations des comptes nationaux avec les informations microéconomiques disponibles par ailleurs, qui émanent de la sphère des statistiques sociales. Par exemple, les enquêtes Patrimoine offrent des informations détaillées sur le patrimoine, recueillies par sondage auprès d'un échantillon de ménages dont on connaît les caractéristiques sociodémographiques.

Un premier exercice de rapprochement de données macroéconomiques et microéconomiques a été réalisé sur le champ des revenus et de la consommation des ménages et a été publié en 2009 (*Pour en savoir plus*). À la suite de ces travaux, le compte de patrimoine a, à son tour, été décomposé en combinant les deux sources d'informations sur le patrimoine. Après rapprochement en termes de champ et de concept utilisés (*encadré 1*), il devient possible de ventiler les agrégats macroéconomiques du compte de patrimoine par grandes catégories de ménages, suivant plusieurs typologies (âge et catégorie socio-professionnelle de la personne de référence, niveau de vie, composition familiale du ménage, taille d'unité urbaine à laquelle appartient la résidence du ménage).

Les résultats présentés dans ce dossier³ portent sur l'année 2003, afin de compléter les travaux de décomposition du compte de revenus et de consommation des ménages, qui concernaient cette même année de référence. Ces derniers avaient en particulier permis de mettre en évidence une forte variabilité du taux d'épargne selon le type de ménage considéré. Or l'épargne est, avec les *transferts en capital* et les *réévaluations*, à l'origine des variations du patrimoine.

1. Les termes en italique sont expliqués dans l'*encadré 1*.

2. Ce manque est depuis quelques années régulièrement mentionné : rapport Quinet (2008), Moati-Rochefort (2008), Stiglitz (2009), Eurostat « Emphasize the household perspective in national accounts through social statistics » (2011).

3. Les résultats détaillés sont disponibles sur internet : www.insee.fr.

Une enquête auprès des ménages pour décomposer le compte de patrimoine

Sources

En comptabilité nationale, le compte de patrimoine des ménages présente l'état de leurs avoirs détenus (actifs financiers et non financiers) et des dettes qu'ils ont contractées (passifs) au 31 décembre de chaque année. Le solde entre le patrimoine brut (ensemble des actifs) et les passifs est le patrimoine net ou la valeur nette, qui mesure la richesse des ménages. La richesse d'un ménage peut augmenter de plusieurs manières : le ménage peut épargner une partie de ses revenus courants ; il peut également bénéficier du transfert d'un bien ou d'un actif de la part d'un autre agent économique, transfert dont le caractère est exceptionnel, c'est-à-dire sans incidence sur le revenu ou les dépenses de consommation courante. Les donations et héritages, y compris d'actifs non financiers, font partie de ces opérations qualifiées de transferts en capital par opposition aux transferts courants. Un ménage peut également voir augmenter sa richesse en raison de la revalorisation des actifs qu'il possède. En effet, le patrimoine d'un ménage est évalué aux prix du marché, qui peuvent fluctuer fortement d'une année sur l'autre. Tous ces effets liés au prix des actifs sont retracés dans les comptes de réévaluations. Enfin, d'autres événements peuvent modifier le patrimoine d'un ménage comme des découvertes (de gisements, d'objets précieux) ou encore des destructions (dues à des catastrophes naturelles par exemple) ; la comptabilité nationale les enregistre dans ce cas en « autre changement de volume ».

Le compte des ménages en comptabilité nationale n'est pas obtenu par agrégation des comptabilités individuelles (la plupart du temps inexistantes) mais directement à un niveau macroéconomique. Il permet ce faisant d'appréhender la situation d'un ménage « moyen », ou plus exactement la situation des

ménages en moyenne. Pour répartir les masses d'actifs et de passifs entre différentes catégories de ménages, on mobilise une enquête de l'Insee réalisée auprès des ménages : il s'agit de l'enquête Patrimoine, menée fin 2003 / début 2004. Elle permet d'observer la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des actifs patrimoniaux, mais aussi d'analyser les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : environ 15 000 ménages ont été interrogés, parmi lesquels 9 700 ont répondu.

Seule la partie du compte donnant la valeur du patrimoine en fin d'année a été décomposée parce que les enquêtes disponibles ne permettent pas de retracer par type d'actifs et passifs (acquis ou cédés) les opérations et les flux de l'année courante, ni a fortiori de distinguer les effets prix des effets volume, c'est-à-dire de savoir quelles catégories de ménages ont bénéficié de la hausse de la valeur des actifs et/ou ont accru leur patrimoine durant l'année via un effort d'épargne ou un héritage par exemple.

Champ couvert

Comme pour la plupart des enquêtes auprès des ménages, seuls les ménages ordinaires sont interrogés. Les personnes vivant en collectivités (internats, foyers de travailleurs, maisons de retraite, prisons, etc.) sont donc exclues du champ couvert.

De plus, l'enquête Patrimoine porte sur les seuls ménages résidant en France métropolitaine. À l'inverse, la comptabilité nationale couvre l'ensemble de la population résidente, y compris celle des départements d'outre-mer (Dom).

En cohérence avec les travaux menés auparavant sur les comptes de flux des ménages (revenu et consommation), un traitement spécifique a donc été réalisé sur les collectivités et les ménages des Dom : à partir de différentes sources, les masses de patrimoine des collectivités et des Dom ont été estimées puis ôtées des masses globales du compte de patrimoine.

Patrimoine net des ménages par type de population au 31 décembre 2003

en milliards d'euros

	France	dont départements d'outre-mer	dont personnes vivant en collectivité	Champ de l'étude
Actifs non financiers	4 282,4	71,1	18,6	4 192,7
Actifs financiers	2 571,5	15,3	49,3	2 506,9
Passifs	598,7	10,0	1,2	587,6
Patrimoine net	6 255,2	76,4	66,7	6 112,1

Champ : ensemble des ménages de France, hors autres comptes à payer et à recevoir.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 et calculs des auteurs.

Encadré 1 (suite)

Les parts du patrimoine détenu par les ménages des Dom ont été estimées à 1,7 % de la masse totale des actifs non financiers, 0,6 % des actifs financiers et 1,3 % des passifs ; les mêmes estimations concernant les personnes vivant en collectivités sont respectivement de 0,5 %, 1,9 % et 1,0 %.

Le compte de patrimoine concerne les ménages et les entreprises individuelles. L'enquête Patrimoine interroge les ménages sur leurs biens professionnels (actifs non financiers tels que les terres ou autres) dès lors que l'un des membres du ménage est « indépendant à titre principal¹ » ou « indépendant à titre secondaire² » ou qu'ils ne les exploitent pas dans le cadre de leur activité professionnelle (soit qu'ils les louent, soit qu'ils ne les utilisent pas). Les biens professionnels décrits dans l'enquête peuvent donc appartenir à des entreprises individuelles mais aussi à des sociétés. Afin d'assurer la cohérence avec le cadre de la comptabilité nationale, les biens professionnels détenus par les sociétés ont donc été traités à part dans l'enquête. La valeur des parts de SARL, EARL et EURL détenues par leurs dirigeants, considérées comme des biens professionnels dans l'enquête, a été ajoutée aux montants correspondants aux valeurs mobilières « Actions non cotées et autres participations » collectés dans l'enquête.

Catégories de ménages retenues pour la décomposition

L'objectif est de décomposer le patrimoine tel qu'il est présenté dans les comptes nationaux par catégories de ménages, en retenant différents critères socio-économiques : le niveau de vie et la composition du ménage, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage et la taille d'unité urbaine du lieu de résidence du ménage.

Les mêmes catégories que celles utilisées pour la décomposition des comptes de flux (revenu et consommation) ont été retenues. La composition du ménage, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle sont des variables de l'enquête Patrimoine ; toutefois, un regroupement de modalités a été opéré pour les retraités et autres inactifs afin d'avoir des effectifs de ménages suffisants.

La taille d'unité urbaine a été introduite alors qu'elle n'était pas utilisée à l'origine dans l'exercice de la décomposition des comptes de flux.

En comptabilité nationale, le revenu disponible brut (RDB) comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus-values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.). À l'opposé, les impôts (principalement impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et cotisations sociales viennent diminuer le RDB.

Comme les comptes sont établis pour l'ensemble des ménages, les transferts financiers (pensions alimentaires, aides financières) et les échanges de biens et services (automobiles, vêtements, électroménager) entre ménages résidents n'ont pas d'impact sur les agrégats d'ensemble ; ils ne font donc pas l'objet d'évaluations spécifiques. Cependant, dans le cadre de la décomposition des comptes de flux, une méthode a été mise en œuvre afin d'estimer les transferts privés en espèces ainsi que les achats et ventes d'automobiles entre ménages. Le revenu disponible et l'épargne analysés dans cet article tiennent compte de ces transferts privés entre ménages.

Le niveau de vie est le rapport du revenu disponible brut du ménage sur le nombre d'unités de consommation. Il n'existe dans aucune enquête auprès des ménages de variable correspondant exactement au revenu disponible tel qu'il est défini en comptabilité nationale.

Dans le domaine du logement, les comptes couvrent l'ensemble des logements possédés par les ménages ; dans les enquêtes, seules les informations relatives aux résidences principales sont collectées (taxe d'habitation, taxe foncière et emprunts).

De plus, certaines composantes du revenu disponible ne sont pas bien couvertes dans les enquêtes du fait de l'interrogation auprès d'un échantillon de la population. C'est en particulier le cas des revenus du patrimoine, qui sont très concentrés parmi les ménages et sont donc difficilement observables. Il faut ainsi recalculer ce type de revenus sur les masses de la comptabilité nationale. Enfin, les revenus du travail au noir et de la fraude sont *a priori* absents des données

1. C'est-à-dire actif ayant comme statut d'activité « salarié chef de son entreprise ou de son conjoint », « aide un membre de sa famille », « à son compte ».

2. C'est-à-dire actif ayant comme activité secondaire « agriculteur », « commerçant », « artisan ou petit industriel » ou « profession libérale ».

Encadré 1 (suite)

collectées dans les enquêtes ; les comptes nationaux procèdent à des redressements pour les inclure dans le revenu disponible.

Les comptes nationaux calculent enfin certains flux de revenus qui ne sont pas directement appréhendés par les ménages. Le cas le plus important concerne les propriétaires occupant leur logement, qui produisent ainsi un service de logement auto consommé ; à ce titre, on relève à la fois leur revenu et leur consommation d'un loyer « imputé ». Cette méthode a un impact sur la répartition des propriétaires occupants selon l'échelle des niveaux de vie : par exemple, la part des propriétaires est de 14 % dans le premier quintile alors que dans l'enquête Revenus Fiscaux, où les loyers ne sont pas imputés, elle est de 29 %.

Pour pouvoir classer les ménages interrogés à l'enquête selon l'échelle des niveaux de vie, un revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » a été calculé à partir des données de l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages (SRCV). Ce choix s'explique par le fait que le concept de revenu disponible dans cette enquête est le plus proche de celui de la comptabilité nationale dans le sens où les ressources comme l'autoconsommation et les avantages en nature sont collectées (pour tous les détails méthodologiques, voir document de travail G2009/11).

Les revenus mal couverts, tels que les revenus financiers, ont fait l'objet d'estimations économétriques et ont été recalés sur les données macroéconomiques. Non seulement des loyers ont été imputés aux propriétaires occupants, mais d'autres composantes manquantes telles que les intérêts sur les crédits à la consommation, la fraude et travail au noir ont également été imputées.

Une fois attribué à chaque individu de l'enquête SRCV un revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, on estime une équation économétrique reliant ce revenu disponible à d'autres variables de l'enquête. Les variables explicatives du modèle sont les suivantes : revenu déclaré par les ménages dans l'enquête, catégorie sociale, statut d'occupation du logement et composition familiale. Puis, on impute grâce à ce modèle économétrique un revenu disponible dans l'enquête Patrimoine, que l'on rapporte au nombre d'unités de consommation de chaque ménage. *In fine*, les ménages de l'enquête Patrimoine sont ainsi classés selon leur niveau de vie au sens de la comptabilité nationale.

Méthode de décomposition

La méthode de décomposition retenue est proche de celle utilisée dans la décomposition des comptes de flux par catégories de ménages.

La première étape consiste à associer à chaque composante du compte de patrimoine une information disponible dans l'enquête.

On commence donc par comparer pour chaque composante les définitions et les masses associées entre les deux sources afin d'obtenir un taux de couverture par opération et de repérer les composantes non couvertes par l'enquête. Les résultats de la comparaison font apparaître des montants donnés par l'enquête nettement inférieurs, notamment pour les actifs financiers dont le taux de couverture est d'un tiers. Ce taux atteint 70 % pour les actifs non financiers (73 % pour les actifs immobiliers).

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer de tels écarts. En premier lieu, la distribution du patrimoine étant fortement concentrée, il est difficile de mesurer avec précision les plus hauts patrimoines à l'aide d'une enquête par sondage. Par ailleurs, les questions d'argent et d'évaluation du patrimoine sont délicates à traiter. Les répondants doivent être capables d'évaluer la valeur de marché de biens acquis parfois depuis plusieurs années (biens immobiliers, assurance-vie), qui peut avoir fortement varié depuis leur acquisition. Ils doivent aussi être capables d'évaluer des biens dont la valeur peut connaître des fluctuations importantes même sur des périodes courtes (actions cotées, actifs financiers). Le répondant peut alors préférer donner une valeur « plancher » ou prudente de ses actifs.

Ces sous-évaluations existaient dans les précédentes éditions de l'enquête Patrimoine. On les rencontre également dans les enquêtes menées à l'étranger sur le même thème. De ce point de vue, le protocole de l'enquête Patrimoine menée en 2009 a permis de progresser (mode de collecte, surreprésentation des plus hauts patrimoines dans l'échantillon).

Lors de l'établissement des correspondances poste à poste entre comptabilité nationale et enquête, trois cas se présentent. Parfois, il n'existe pas d'équivalent dans l'enquête : c'est le cas, par exemple, des billets et pièces qu'on a choisi par convention de ventiler comme les dépôts transférables.

Dans d'autres cas, le compte est plus détaillé que l'enquête auprès des ménages. Par exemple, les bons du Trésor, bons d'épargne et de caisse représentent un seul actif dans l'enquête mais font référence à deux composantes différentes dans les

Encadré 1 (suite)

comptes : ils ont été ventilés à l'aide d'une clé de partage issue des données des comptes nationaux. Pour les prêts à court et long terme, faute d'information, ces deux composantes ont été regroupées dans les comptes pour être rapprochées d'une composante disponible dans l'enquête.

À l'inverse, lorsque cela a été possible, les composantes du compte (notamment les actifs financiers) ont été détaillées de façon à isoler dans les agrégats les montants correspondant à chaque actif décrit dans l'enquête : ainsi, au sein des placements à vue, les différents types de livrets ont été distingués ; des informations de la Banque de France ont été mobilisées.

Un traitement spécifique a été réalisé pour les actions non cotées et autres participations, dont le taux de couverture était très faible dans l'enquête. On a estimé la valeur des parts de SARL, EARL, et EURL détenues par un ménage répondant à l'enquête lorsque le dirigeant est membre du ménage, en mobilisant la valeur du patrimoine professionnel net (les actifs professionnels moins les passifs professionnels). La valeur de ces actifs donnée par l'enquête, ainsi corrigée, a pu être rapprochée du montant du compte.

Pour être plus proche de la notion de patrimoine dans l'enquête, le concept de biens professionnels a été introduit, bien qu'il n'existe pas en comptabilité nationale. Celui-ci regroupe les actifs non financiers suivants : le bâti détenu par les entreprises individuelles, les actifs professionnels agricoles (actifs et terrains cultivés) et les autres actifs professionnels (machines et équipements y compris logiciels, actifs incorporels non produits, stocks). On y ajoute les actions non cotées et autres participations.

Les actifs non financiers – non professionnels – comprennent le bâti détenu par les ménages, les bois et forêts et les autres terrains et plans d'eau ainsi que les objets de valeur. Les actifs financiers correspondent à l'ensemble des actifs financiers décrits dans l'enquête hors actions non cotées et parts de SARL, EARL et EURL.

Pour les actifs financiers dont la distribution est encore plus concentrée que celle des actifs immobiliers, on a tenu compte de l'information disponible dans l'enquête Patrimoine 2009 qui offre un plan de sondage amélioré par rapport à celui de l'enquête 2003. Les encours des actifs financiers des ménages selon leur quintile de niveau de vie ont été calculés dans l'enquête Patrimoine 2009 de deux façons : en tenant compte des améliorations de couverture liées au nouveau protocole de l'enquête, mais aussi à méthodologie constante par rapport à l'enquête de 2003. Ceci

a permis de mesurer des écarts de montants liés à la moins bonne représentation des hauts patrimoines en 2003, et de redresser en conséquence, pour chaque type d'actifs financiers et chaque catégorie de ménage (selon le niveau de vie), les montants de l'enquête Patrimoine 2003.

Une fois ces correspondances établies et ces deux recalages particuliers réalisés (actions non cotées et actifs financiers), on calcule dans l'enquête des montants moyens pour chaque catégorie de ménages et pour chacune des composantes. On utilise pour cela les cinq variables de catégorie disponibles dans l'enquête Patrimoine (dont le quintile de niveau de vie imputé selon la méthode décrite précédemment).

On calcule ensuite les masses financières associées, en multipliant les montants moyens par les effectifs de chaque catégorie de ménages. Les données d'effectifs de ménages sont issues de l'enquête Emploi, du compte satellite du logement et de l'enquête Revenus Fiscaux (ERF) pour 2003.

Enfin les masses obtenues sont recalées, via un coefficient multiplicateur, sur les masses totales de la comptabilité nationale (restreintes au champ des ménages ordinaires de la France métropolitaine).

On dispose ainsi, pour chaque composante du patrimoine, d'une décomposition de la valeur du compte par catégorie de ménages. On en déduit le patrimoine brut des ménages en sommant les composantes des actifs financiers et des actifs non financiers. Le patrimoine net total des ménages est calculé en ôtant du patrimoine brut les passifs des ménages.

Cette méthode permet de tirer le meilleur parti de l'information disponible. Elle demeure toutefois tributaire de la qualité de cette information première. En particulier, le calage sur des données macroéconomiques revient à corriger une sous-évaluation des actifs déclarés par chaque ménage, mais on ne cherche pas à corriger une éventuelle non-déclaration : un ménage ayant omis de déclarer détenir un actif n'en détient toujours pas après calage. De même, ce calage sur données de la comptabilité nationale n'améliore en rien la précision des données microéconomiques quant aux très hauts patrimoines et à leur hétérogénéité. Enfin, cette méthode est également tributaire de la qualité des estimations fournies par la comptabilité nationale elle-même.

Pour disposer de la méthode complète de décomposition du compte de patrimoine par catégories de ménages, on pourra se référer au document de travail publié sur le site de l'Insee.

Un patrimoine moyen dix fois plus important pour les ménages âgés de 60 ans ou plus que pour les moins de 30 ans

Le patrimoine moyen par ménage, net d'endettement, atteint 242 000 euros fin 2003. Cette moyenne cache de fortes disparités selon l'âge de la personne de référence du ménage. Ainsi, les ménages âgés de moins de 40 ans ne possèdent que 13 % du patrimoine total alors qu'ils représentent 30 % des ménages (figure 1).

1. Patrimoine moyen des ménages selon l'âge de la personne de référence du ménage

montants moyens par ménage en euros

	Moins de 30 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 - 69 ans	70 ans ou plus	Ensemble des ménages
Actifs non financiers	30 080	110 680	178 930	215 890	200 130	149 100	153 980
<i>dont logement</i>	27 740	106 630	170 740	205 940	189 010	140 860	146 470
Actifs professionnels	3 060	25 070	37 320	43 900	17 960	10 330	24 700
<i>dont bâti détenu par les entreprises individuelles</i>	160	1 450	6 660	8 740	4 110	3 860	4 500
<i>dont actions non cotées et autres participations</i>	1 240	19 940	20 490	20 380	5 940	1 800	12 690
Actifs financiers	21 900	44 280	75 400	101 810	146 300	118 290	86 570
<i>dont placements à vue (Livrets...)</i>	5 200	8 490	14 280	17 200	13 540	17 140	13 260
<i>dont épargne contractuelle (PEL...)</i>	4 580	8 290	9 620	15 380	12 000	9 370	10 160
<i>dont actions cotées et titres émis par les OPCVM</i>	1 880	5 480	11 230	16 680	35 890	18 870	14 880
<i>dont réserves techniques d'assurance (assurance-vie)</i>	5 120	14 100	27 530	35 740	67 260	50 830	33 970
Passifs	18 120	39 080	39 320	27 250	8 180	1 960	23 260
<i>Sur les seuls ménages endettés</i>	56 802	86 130	84 882	75 791	38 371	28 623	73 790
<i>Proportion de ménages endettés (en %)</i>	33,8	46,6	46,0	38,0	21,3	6,9	32,2
Patrimoine net (actifs-passifs)	36 920	140 950	252 330	334 350	356 210	275 770	241 980
Nombre de ménages	2 677 360	4 698 009	4 874 815	4 672 751	3 233 038	5 102 138	25 258 111

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

Le patrimoine net moyen des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans est de 37 000 euros, soit dix fois moins que le patrimoine net moyen des 60-69 ans, qui atteint 356 000 euros. La croissance du patrimoine avec l'âge cesse cependant au-delà : les ménages de 70 ans ou plus possèdent un patrimoine un peu inférieur (276 000 euros) à celui des sexagénaires, soit parce qu'ils ont moins accumulé au cours de leur vie active que les générations plus récentes, soit parce qu'ils se sont mis à puiser dans leur patrimoine pour faire face à la baisse de revenus occasionnée par le passage à la retraite ou pour réaliser des donations à des proches.

Ces résultats reflètent l'accumulation patrimoniale des ménages au cours de leur existence : ils apparaissent, à première vue, conformes à la théorie économique du cycle de vie formulée par Modigliani pour caractériser le comportement d'épargne des ménages. Ainsi, les ménages actifs cherchent à accumuler un patrimoine qu'ils consommeront après leur départ en retraite, pour compenser une baisse de revenus. Cet effort d'épargne croît également avec l'âge, car il est plus aisé à consentir à mesure que le niveau de vie s'élève avec la progression dans la carrière professionnelle. D'autres phénomènes peuvent également expliquer les disparités de patrimoine par tranche d'âge, comme l'âge auquel les ménages reçoivent d'éventuels héritages ou donations.

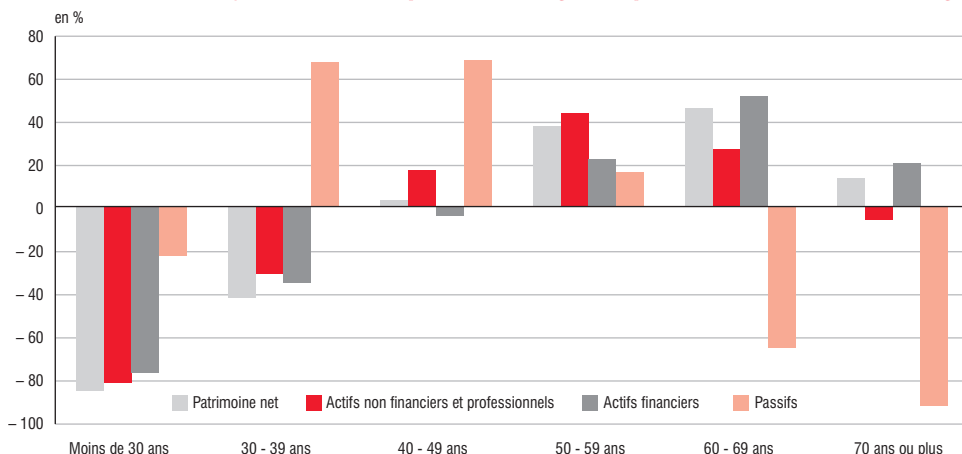
L'analyse de la composition du patrimoine par âge montre que c'est à partir de 50 ans que les ménages détiennent un patrimoine financier supérieur à la moyenne (figure 2). Ainsi, le patrimoine financier est détenu à 71 % par les ménages âgés de 50 ans ou plus tandis que 66 % du patrimoine non financier et professionnel appartient aux ménages de 40 à 69 ans.

C'est logiquement entre 30 et 59 ans, c'est-à-dire pendant la vie active, que la part des actifs professionnels dans l'ensemble des actifs est la plus élevée. C'est également pour cette

tranche d'âge que le poids des actifs non financiers et particulièrement celui du logement (*encadré 2*) est le plus important. Cette constitution d'un patrimoine immobilier s'accompagne d'un endettement élevé (*infra*).

Si les ménages âgés de moins de 30 ans et de 60 ans ou plus se distinguent par une part plus grande des actifs financiers dans leur patrimoine, les montants en jeu sont très différents, de même que le poids pris par les différents types de produits financiers (*figure 3*).

2. Écarts aux stocks moyens d'actifs et de passifs selon l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Lecture : les passifs des ménages âgés de 30 à 39 ans sont supérieurs de 68 % aux passifs de l'ensemble des ménages.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

3. Composition des actifs financiers selon l'âge de la personne de référence du ménage

	en %						
	Moins de 30 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 - 69 ans	70 ans ou plus	Ensemble des ménages
Billets, pièces et dépôts transférables	20,8	15,5	12,5	11,8	7,9	10,6	11,3
Placements à vue	23,7	19,2	18,9	16,9	9,3	14,5	15,3
<i>dont livrets soumis à l'impôt</i>	2,5	2,9	7,1	5,0	1,2	2,7	3,6
<i>dont livrets A ou bleus</i>	7,3	5,4	5,2	6,1	4,2	6,4	5,6
<i>dont livrets jeunes</i>	2,2	0,2	0,7	0,3	0,0	0,0	0,3
<i>dont livrets d'épargne populaire</i>	4,9	3,7	2,1	1,7	1,7	2,9	2,4
<i>dont livrets de développement durable (CODEVI)</i>	2,8	2,9	1,8	1,9	1,4	1,9	1,9
<i>dont comptes d'épargne-logement</i>	4,1	4,0	2,2	1,9	0,7	0,5	1,6
Épargne contractuelle	20,9	18,7	12,8	15,1	8,2	7,9	11,7
<i>dont PEL</i>	20,0	16,5	11,2	11,7	6,5	5,6	9,5
<i>dont PEP bancaire</i>	0,8	2,1	1,5	2,5	1,6	2,3	2,0
<i>dont livrets épargne entreprise</i>	0,1	0,1	0,0	0,9	0,0	0,0	0,2
Autres dépôts (placements à échéance, etc.)	1,6	0,8	1,7	2,5	1,0	2,0	1,7
Titres hors actions (obligations et bons du Trésor)	0,4	0,5	1,2	0,9	2,0	6,0	2,5
Crédits	0,6	1,2	1,5	1,4	1,1	0,1	1,0
Actions cotées et titres émis par les OPCVM	8,6	12,4	14,9	16,4	24,5	15,9	17,2
Assurance-vie, assurance-décès et épargne retraite	10,9	23,9	31,7	31,9	44,0	41,0	35,7
Réserves-primés et réserves-sinistres	12,5	7,9	4,8	3,2	2,0	2,0	3,6
Actifs financiers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Montants moyens (en euros)	21 900	44 280	75 400	101 810	146 300	118 290	86 570

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

Encadré 2

Le logement : un poids important tant dans le revenu et la consommation que dans le patrimoine

Le logement est un actif particulier à plus d'un titre. Tout d'abord, il satisfait l'aspiration des ménages à devenir propriétaires et il est de fait la composante essentielle du patrimoine des ménages. Il représente, fin 2003, 55 % des actifs possédés et il est à l'origine de 60 % des dettes contractées (*figure*). Le logement est également le premier poste de consommation des ménages (20 %) et il contribue pour 13 % à leur revenu disponible au titre de la production de service de

logement (*encadré 1*) des ménages propriétaires, que ces derniers louent leur bien à un tiers ou qu'ils en soient les occupants (dans ce dernier cas, le logement rehausse aussi leur revenu, puisqu'il leur permet de consommer un service de logement)¹. En outre, même si une part du patrimoine immobilier est transmise via les héritages, son acquisition nécessite bien souvent de s'endetter, donc de dégager ensuite pendant de nombreuses années une forte capacité d'épargne pour rembourser.

1. Par conséquent, la part des propriétaires occupants selon les niveaux de vie est différente de celle observée dans l'enquête Revenus Fiscaux réalisée auprès des ménages (*encadré 1*).

Revenus, consommation et patrimoine en logement des ménages en 2003

en milliards d'euros

	Revenus primaires issus du logement	dont loyers réels ¹	Intérêts versés au titre de la résidence principale	Consommation en loyers	dont loyers fictifs	Patrimoine en logements	Prêts immobiliers	Part des ménages propriétaires (en %)	Part des ménages accédants (en %)
Q1	5	0,0	0,9	11	6	212	20	13,6	7,7
Q2	11	0,6	2,0	20	12	399	37	26,9	16,3
Q3	20	1,2	3,4	29	21	590	65	35,7	24,3
Q4	31	3,3	4,4	38	31	864	98	40,4	31,0
Q5	58	20,3	4,0	49	43	1 635	138	53,9	28,9
Moins de 30 ans	4	0,3	1,1	11	4	74	21	1,8	11,9
30 - 39 ans	20	1,4	6,1	30	21	501	138	5,6	40,5
40 - 49 ans	26	3,7	4,9	32	26	832	118	21,1	39,8
50 - 59 ans	28	6,7	2,2	30	25	962	63	46,6	20,9
60 - 69 ans	20	6,2	0,5	19	16	611	13	62,1	7,4
70 ans ou plus	26	6,9	0,1	26	22	719	5	59,7	1,7
Agriculteurs	2	0,8	0,1	2	2	87	3	56,4	27,9
Chefs d'entreprises et professions libérales	12	4,4	1,6	11	9	383	31	31,0	33,7
Cadres	19	3,1	3,6	25	19	640	117	24,2	41,6
Professions intermédiaires	19	2,0	3,8	26	19	536	77	22,1	37,1
Employés	9	1,0	1,5	14	9	215	33	14,4	21,5
Ouvriers	13	0,8	3,2	20	14	385	72	15,6	31,0
Retraités agriculteurs et autres indépendants	12	6,0	0,1	8	7	308	5	68,9	3,9
Retraités cadres et professions intermédiaires	18	4,6	0,3	17	15	543	8	68,1	7,6
Retraités employés, ouvriers, autres inactifs	19	2,5	0,5	25	19	603	11	47,1	3,1
Personne seule	24	5,6	1,1	33	21	616	29	30,8	8,4
Famille monoparentale	6	0,9	0,6	8	5	149	17	22,7	14,5
Couple sans enfant	45	12,7	2,7	46	37	1 400	72	53,0	13,1
Couple avec un enfant	19	3,0	3,2	23	18	580	70	31,7	32,4
Couple avec 2 enfants	21	2,3	4,9	25	22	633	108	17,1	52,4
Couple avec 3 enfants ou plus	9	0,7	2,2	11	10	322	62	16,0	47,5
Ensemble des ménages	124	25	14,7	147	114	3 700	358	34,1	21,6

1. Correspond aux loyers perçus moins les consommations intermédiaires et la taxe foncière considérée comme un impôt sur la production.

Champ : ménages ordinaires hors entreprises individuelles, de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

Encadré 2 (suite)

Globalement, les crédits immobiliers non encore remboursés représentent 10 % de la valeur totale des logements. Cette proportion varie peu selon le quintile de niveau de vie, mais ce n'est pas le cas dans d'autres dimensions. Ainsi, les ménages dont la personne de référence a moins de 40 ans ont encore 28 % de leurs biens immobiliers à payer ; les ménages dont la personne de référence est ouvrière ou encore les couples avec trois enfants ou plus 19 %. À l'inverse, le ratio des prêts immobiliers sur les actifs immobiliers est faible pour les

agriculteurs et les autres indépendants (respectivement 4 % et 8 %).

Le logement peut également générer des revenus sous forme de loyers perçus auprès d'un locataire. Ce type de revenus concerne pour l'essentiel les ménages aisés : 80 % des loyers sont perçus par les ménages appartenant au cinquième quintile. Les ménages recevant des revenus locatifs sont pour moitié des ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans, et également pour moitié des personnes vivant seules ou sans enfant dans le ménage.

Les plus jeunes privilégient les placements à vue (livrets notamment) et l'épargne contractuelle (Plans d'Épargne Logement (PEL) et Plans d'Épargne Populaire (PEP) essentiellement) davantage susceptibles d'être mobilisés rapidement pour financer l'acquisition d'un logement, par exemple. À l'inverse, les ménages âgés de 60 ans ou plus élargissent la gamme de leur portefeuille et accordent une part importante à l'assurance-vie, aux obligations et bons du Trésor, aux actions et aux titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Les ménages âgés de 30 à 49 ans sont les plus endettés : le montant moyen de leurs passifs (lesquels financent l'acquisition de biens de consommation ou d'actifs non financiers ou professionnels) est de 39 000 euros. Les montants moyens des encours de prêts les plus faibles concernent les ménages dont la personne de référence est âgée de 70 ans ou plus (2 000 euros), de 60 à 69 ans (8 200 euros) et également de moins de 30 ans (18 100 euros). Ces montants moyens sont calculés sur l'ensemble des ménages par tranche d'âge, qu'ils soient endettés ou pas. Ce profil « en cloche » d'endettement moyen par âge demeure lorsqu'on se restreint aux seuls ménages endettés, mais il est accentué par le fait que la part des ménages endettés est elle-même plus faible parmi les ménages les plus jeunes et les plus âgés. La nature des passifs diffère également selon l'âge : ainsi, la part des prêts⁴ immobiliers dans l'ensemble des passifs est de 75 % pour les 30-39 ans et de 61 % pour les 40-49 ans contre moins de 50 % pour les autres tranches d'âge ; à l'inverse, les prêts à la consommation représentent plus d'un tiers de l'endettement des ménages de moins de 30 ans mais aussi de ceux de 60 ans ou plus.

Les prêts professionnels, sont, comme la détention de biens professionnels, surreprésentés parmi les ménages âgés de 40 à 59 ans.

Si on rapporte l'ensemble des passifs des ménages à leurs actifs, ce ratio ne cesse de décroître avec l'âge : de 0,33 en moyenne pour les ménages de moins de 30 ans, il est de 0,22 pour les 30 à 39 ans pour devenir négligeable à 0,01 chez les ménages de 70 ans ou plus.

Les indépendants actifs ou retraités possèdent 30 % du patrimoine net des ménages

La répartition du patrimoine selon la catégorie socioprofessionnelle est, elle aussi, inégale. Ainsi, le patrimoine net moyen des chefs d'entreprises (592 000 euros) et celui des agriculteurs (713 000 euros) sont nettement supérieurs à celui des cadres (372 000 euros),

4. Dans la suite du dossier, le terme « prêts » désigne les encours de prêts.

lui-même nettement plus élevé que le patrimoine net moyen des professions intermédiaires (194 000 euros) (figure 4). Les employés, comme les ouvriers disposent d'un patrimoine net moyen bien plus faible (environ 100 000 euros).

Le patrimoine net moyen des agriculteurs est donc presque trois fois plus important que celui de l'ensemble des ménages, alors que celui des employés et des ouvriers l'est plus de deux fois moins. Le rapport entre le patrimoine net moyen des agriculteurs et celui des employés ou ouvriers est ainsi de 7,1.

4. Patrimoine moyen des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage

Personne de référence du ménage active

montants moyens par ménage en euros

	Agriculteurs	Chefs d'entreprises et professions libérales	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Actifs non financiers	243 690	300 610	268 700	155 630	80 690	90 720
Actifs professionnels	413 940	189 240	11 260	9 180	4 180	4 080
Actifs financiers	139 900	164 450	149 050	61 080	36 040	30 760
Passifs	84 490	62 530	57 270	31 980	19 800	25 380
Sur les seuls ménages endettés	280 466	161 624	116 705	70 540	53 751	51 959
Proportion de ménages endettés (en %)	34,9	34,7	52,3	48,0	35,9	44,1
Patrimoine net (actifs-passifs)	713 030	591 770	371 730	193 920	101 110	100 180
Nombre de ménages	404 130	1 363 938	2 475 295	3 561 394	2 778 392	4 394 911

Personne de référence du ménage inactive

montants moyens par ménage en euros

	Retraités agriculteurs et autres indépendants	Retraités cadres et professions intermédiaires	Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	Ensemble des ménages
Actifs non financiers	217 480	252 500	97 500	153 980
Actifs professionnels	46 890	8 450	2 450	24 700
Actifs financiers	211 200	189 880	50 460	86 570
Passifs	4 330	7 150	3 570	23 260
Sur les seuls ménages endettés	40 247	34 833	33 758	73 790
Proportion de ménages endettés (en %)	10,5	19,9	12,4	32,2
Patrimoine net (actifs-passifs)	471 250	443 670	146 840	241 980
Nombre de ménages	1 566 003	2 247 972	6 466 076	25 258 111

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

Les agriculteurs, chefs d'entreprises et professions libérales détiennent par ailleurs 30 % de l'ensemble du patrimoine, qu'ils soient encore actifs ou à la retraite, alors qu'ils ne représentent que 13 % de l'ensemble des ménages. Il faut toutefois souligner que les droits à la retraite des salariés ne sont ici pas pris en compte dans le patrimoine des salariés. Cette promesse d'un flux stable de revenus à venir pourrait être valorisée comme un élément patrimonial des salariés. Ceci peut expliquer pourquoi leur patrimoine est inférieur à celui des indépendants qui, eux, incluent très probablement dans leur stratégie patrimoniale, en particulier professionnelle, la perte de revenus liée au passage à la retraite (généralement plus marquée que pour les salariés compte tenu de la logique différée de leurs régimes de retraite).

La catégorie socioprofessionnelle d'appartenance de la personne de référence du ménage n'influe pas seulement sur le niveau, mais aussi sur la composition du patrimoine détenu (figure 5). La part des actifs professionnels dans le total des actifs est ainsi de 51 % pour les agriculteurs et de 29 % pour les chefs d'entreprises et professions libérales, contre seulement 2 à 5 % pour chacune des autres catégories de ménages dont la personne de référence est active. Les actifs des retraités agriculteurs et autres indépendants sont encore composés pour un dixième d'actifs professionnels. Au total, les actifs professionnels sont détenus à 80 % par les indépendants, qu'ils soient actifs ou retraités.

5. Composition des actifs professionnels selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage

Personne de référence du ménage active

en %

	Agriculteurs	Chefs d'entreprises et professions libérales	Cadres	Professions inter- médiaires	Employés	Ouvriers
Bâti détenu par les entrepreneurs individuels ¹	16,6	12,6	15,4	15,0	21,6	38,6
Autres actifs professionnels hors actifs agricoles	14,8	21,5	6,2	16,5	5,5	23,8
<i>dont : machines et équipements, y.c logiciels</i>	11,0	5,2	2,2	4,5	1,5	15,7
<i>actifs incorporels non produits</i>	0,1	13,7	2,9	11,0	1,3	6,9
<i>stocks</i>	3,7	2,6	1,2	1,0	2,8	1,1
Autres actifs professionnels agricoles	23,9	1,0	14,3	11,2	10,4	15,9
<i>dont : vignes et vergers</i>	4,3	0,2	4,9	6,3	0,0	2,3
<i>cheptel</i>	9,3	0,1	0,2	0,3	1,7	2,9
<i>terrains cultivés</i>	10,3	0,7	9,2	4,6	8,6	10,7
Actions non cotées et autres participations	44,7	64,9	64,1	57,3	62,4	21,8
Ensemble des actifs professionnels	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Montants moyens (en euros)	413 940	189 240	11 260	9 180	4 180	4 080

Personne de référence du ménage inactive

en %

	Retraités agriculteurs et autres indépendants	Retraités cadres et professions intermédiaires	Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	Ensemble des ménages
Bâti détenu par les entrepreneurs individuels ¹	36,3	20,6	25,8	18,2
Autres actifs professionnels hors actifs agricoles	7,1	5,9	8,1	16,0
<i>dont : machines et équipements, y.c logiciels</i>	2,7	1,4	1,8	6,3
<i>actifs incorporels non produits</i>	2,4	3,4	6,2	7,2
<i>stocks</i>	2,0	1,1	0,1	2,5
Autres actifs professionnels agricoles	32,3	32,8	35,3	14,4
<i>dont : vignes et vergers</i>	5,3	7,9	3,0	2,8
<i>cheptel</i>	1,3	0,0	0,4	2,8
<i>terrains cultivés</i>	25,8	24,9	32,0	8,8
Actions non cotées et autres participations	24,2	40,7	30,7	51,4
Ensemble des actifs professionnels	100,0	100,0	100,0	100,0
Montants moyens (en euros)	46 890	8 450	2 450	24 700

1. Bâtiments principalement non résidentiels.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

Les actifs professionnels des ménages sont constitués pour la moitié d'actions non cotées et autres participations. Le reste est assez également réparti entre le bâti détenu par les entrepreneurs individuels, les actifs professionnels agricoles et les autres actifs professionnels. Les actions non cotées et autres participations représentent 45 % des actifs professionnels des agriculteurs, et les actifs agricoles 24 %, tandis que le patrimoine des autres indépendants est

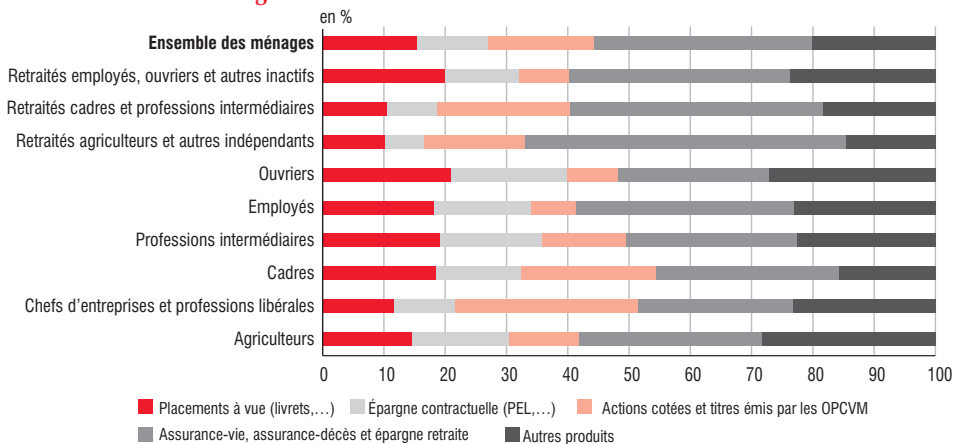
composé presque aux deux tiers de parts de sociétés. Les parts de sociétés représentent encore le quart du patrimoine professionnel des retraités indépendants (agriculteurs, chefs d'entreprises et professions libérales), mais celui-ci est composé principalement de terrains cultivés et de bâti.

En moyenne, les actifs non financiers non professionnels sont composés à 95 % de logements, les bois et forêts et autres terrains et plans d'eau représentant seulement 3 % du total (un peu plus toutefois chez les indépendants, notamment les agriculteurs actifs ou retraités) et les objets de valeur 2 %.

Au sein des ménages non indépendants, où la détention d'actifs professionnels est marginale, les cadres détiennent plus d'actifs financiers que les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. Les actifs financiers pèsent au contraire assez peu dans le patrimoine des agriculteurs, notamment du fait de la part importante de leurs actifs professionnels.

La composition du portefeuille d'actifs financiers varie également selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (figure 6). Par exemple, les chefs d'entreprises et professions libérales, les cadres, et les retraités cadres et professions intermédiaires se distinguent par une proportion assez forte, dans leurs actifs financiers, d'actions cotées et de titres d'OPCVM. Les employés et les ouvriers, qu'ils soient actifs ou retraités, placent la grande majorité de leurs actifs financiers sous forme de livrets (livrets A ou bleus, livrets d'épargne populaire).

6. Structure du patrimoine financier selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Insee, comptes nationaux 2003 en base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

L'acquisition de biens professionnels s'accompagne d'un endettement important

Les agriculteurs ont le montant moyen d'endettement le plus élevé (84 500 euros). Viennent ensuite les autres indépendants (62 500 euros) et les cadres (57 300 euros). Les ménages les moins endettés sont les retraités et autres inactifs avec en moyenne un montant de prêts inférieur à 7 200 euros : ceux-ci ont un montant moyen de crédit immobilier dix fois inférieur à l'ensemble des actifs, environ trois fois inférieur pour les crédits à la consommation et un montant négligeable de prêts professionnels. Cependant, si on considère la proportion de ménages endettés, ce ne sont pas les agriculteurs les plus concernés mais les cadres et les professions intermédiaires (avec plus de 48 % d'entre eux concernés).

Les prêts professionnels représentent 87 % de l'endettement pour les agriculteurs, et 57 % pour les chefs d'entreprise et les professions libérales contre 17 % pour l'ensemble des ménages. Cela s'explique par leur statut de travailleurs indépendants qui nécessite un investissement professionnel.

Ainsi, le poids des prêts immobiliers dans l'endettement des ménages d'agriculteurs est inférieur à 10 % tandis qu'il est le plus élevé pour les cadres (83 %). Plus de deux tiers des passifs sont également dédiés aux prêts immobiliers pour les ménages de professions intermédiaires, d'ouvriers et de retraités agriculteurs et indépendants.

C'est au sein des ménages d'employés et d'ouvriers à la retraite et autres inactifs que le poids des prêts à la consommation est le plus fort puisqu'ils représentent plus de 50 % de leur endettement, contre 20 % pour l'ensemble des ménages.

En moyenne, les montants des passifs représentent 9 % du patrimoine brut. Le poids des passifs est plus important pour les ménages dont la personne de référence est active (avec une valeur maximale de 20 % pour les ouvriers) ; il est plus faible pour les ménages retraités ou inactifs.

Par type de passifs, l'endettement pèse davantage pour les ménages dont un des membres possède une entreprise individuelle. Ce sont en effet les biens professionnels qui génèrent le plus fort endettement. Si on les rapporte aux montants des actifs professionnels, les prêts professionnels représentent 16 % du montant total tandis que, si on les rapporte aux montants des biens immobiliers, les prêts immobiliers des ménages représentent 10 % du montant total.

La moitié du patrimoine est détenue par les 20 % des ménages les plus aisés

Le niveau de patrimoine varie fortement selon l'échelle des niveaux de vie des ménages (figure 7). Ainsi, le patrimoine net moyen des 20 % des ménages les moins aisés (c'est-à-dire appartenant au premier quintile de niveau de vie) s'élève à 74 000 euros environ, soit à peine le tiers du patrimoine net moyen de l'ensemble des ménages. Les ménages du deuxième quintile disposent d'un patrimoine net moyen équivalent à la moitié de celui de l'ensemble des ménages, ceux des troisième et quatrième quintiles sont respectivement aux trois quarts ou légèrement au-dessus du patrimoine moyen (quintiles notés Q1, Q2, Q3, Q4 et Q5 dans les figures). En revanche, le patrimoine des ménages du dernier quintile de niveau de vie est 2,5 fois supérieur au patrimoine moyen de l'ensemble des ménages. Les 20 % des ménages les plus aisés possèdent ainsi 49 % de l'ensemble du patrimoine net, soit 8 fois plus que les ménages du premier quintile.

La concentration du patrimoine est davantage marquée pour les actifs financiers que pour les actifs non financiers. Les ménages du dernier quintile détiennent 55 % du patrimoine financier contre seulement 44 % du patrimoine non financier. Par ailleurs, leur endettement ne représente que 34 % des passifs totaux.

7. Patrimoine moyen des ménages selon l'échelle des niveaux de vie

	montants moyens par ménage en euros					
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble des ménages
Actifs non financiers	44 900	83 200	123 410	178 180	340 230	153 980
Actifs professionnels	14 140	9 660	14 220	20 670	64 790	24 700
Actifs financiers	25 920	42 500	54 530	78 620	231 260	86 570
Passifs	10 970	17 170	21 180	27 340	39 660	23 260
Sur les seuls ménages endettés	54 396	58 063	64 257	72 186	107 008	73 790
Proportion de ménages endettés (en %)	20,6	30,2	33,7	38,7	37,8	32,2
Patrimoine net (actifs-passifs)	74 000	118 200	170 970	250 120	596 630	241 980
Nombre de ménages	5 051 622	5 051 622	5 051 622	5 051 622	5 051 622	25 258 111

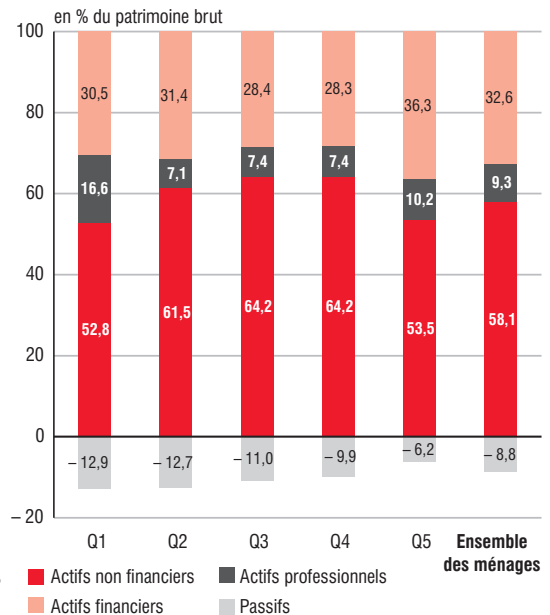
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

Corrélativement, le ratio entre le patrimoine des ménages du dernier quintile et celui des ménages du premier quintile est de 8,9 pour les actifs financiers contre 6,9 pour les actifs non financiers. Les passifs sont nettement moins concentrés avec un ratio de 3,6 entre les ménages du dernier quintile et du premier quintile.

La part des actifs professionnels dans l'ensemble des actifs est plus importante pour les ménages du premier et du dernier quintiles de niveau de vie que pour les ménages des quintiles intermédiaires (figure 8) : ils représentent 17 % des actifs détenus pour les ménages du premier quintile et 10 % pour ceux du dernier quintile contre environ 7 % pour les ménages des autres quintiles. Ceci reflète le fait que les indépendants, actifs et retraités, sont proportionnellement plus présents à la fois en haut et en bas de l'échelle des niveaux de vie.

8. Structure du patrimoine des ménages selon l'échelle des niveaux de vie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.
 Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

La composition des actifs professionnels varie beaucoup d'un quintile à l'autre : les biens professionnels des ménages des deux premiers quintiles sont composés d'au moins un quart de bâti, un quart d'actifs professionnels non agricoles et un quart d'actifs professionnels agricoles. *A contrario*, les actifs professionnels des ménages des quintiles supérieurs (3 à 5) sont essentiellement composés de parts de sociétés.

Pour les ménages les plus aisés, le poids des actifs financiers est également plus important : 36,3 % contre 32,6 % pour l'ensemble des ménages. Ceux-ci sont composés pour près d'un quart d'actions cotées ou de titres émis par les OPCVM, dont la part dans l'ensemble des actifs financiers est également croissante avec le niveau de vie. Le patrimoine financier des ménages des quintiles inférieurs prend davantage la forme d'épargne liquide et peu risquée, tels que livrets d'épargne populaire, livrets A ou bleus et livrets jeunes. Le poids des autres dépôts dans le total de leurs actifs financiers est également plus important.

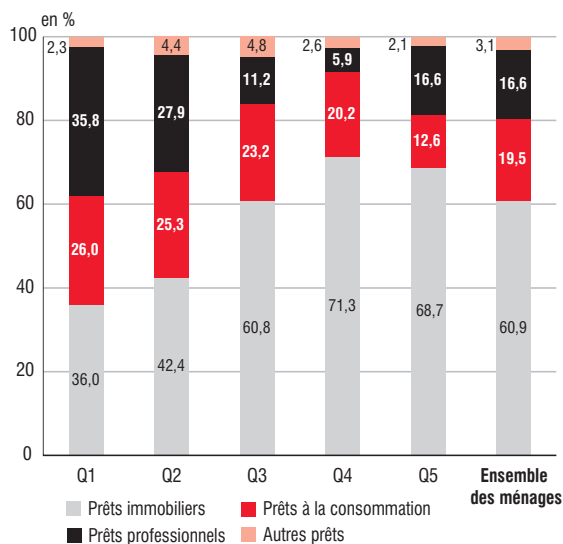
La part de l'assurance-vie dans l'ensemble des actifs financiers, qui est de 36 % en moyenne, varie très peu d'un quintile à l'autre. L'assurance-vie constitue en 2003 le premier placement financier des ménages, favorisé par les mesures d'incitations fiscales relatives à ce produit.

Les passifs représentent seulement 6 % du patrimoine brut des ménages du dernier quintile de niveau de vie

Le montant moyen des passifs est de 23 300 euros par ménage ; ce montant est de 11 000 euros pour le premier quintile de niveau de vie et de 39 700 euros pour le dernier quintile. Cette progression de l'endettement moyen avec le niveau de vie est accentuée par le fait que la proportion de ménages endettés croît elle-même avec le niveau de vie. L'endettement ne représente que 6 % du montant des actifs détenus par les ménages du dernier quintile contre 13 % pour les ménages du premier quintile.

Les prêts immobiliers représentent en moyenne 61 % de l'ensemble des prêts (figure 9), les prêts à la consommation 19 % et les prêts professionnels destinés aux entreprises individuelles 17 %.

9. Composition des passifs des ménages selon l'échelle des niveaux de vie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

Toutefois, le poids des prêts pour un achat immobilier dans l'ensemble des prêts est en moyenne deux fois plus important pour les ménages du dernier quintile de niveau de vie (69 %) que pour les ménages du premier quintile de niveau de vie (36 %) ; à l'inverse, le poids des prêts à la consommation est deux fois plus important pour les ménages appartenant au premier quintile de niveau de vie (26 %) que pour ceux appartenant au dernier (13 %).

Les prêts professionnels pèsent davantage dans les passifs des ménages aux plus faibles niveaux de vie : 36 % pour le premier quintile et 28 % pour le deuxième quintile. Néanmoins, les montants de ces prêts sont les plus importants pour les ménages du dernier quintile.

Les ménages avec enfant(s) ont un niveau d'endettement plus important

La composition familiale du ménage distingue moins les ménages en termes d'actifs détenus, mais elle met en évidence des situations d'endettement très différentes.

Le rapport entre le patrimoine net moyen des couples sans enfant (le plus élevé, à 349 500 euros) et celui des familles monoparentales (le moins élevé, à 118 000 euros)

est de 3 (figure 10). Au sein des couples avec enfant(s), qui détiennent en moyenne moins de patrimoine que les couples sans enfant, on note peu de différences selon le nombre d'enfants. Les personnes seules détiennent plus de patrimoine que les familles monoparentales, mais 2,4 fois moins que les couples sans enfant.

10. Patrimoine moyen des ménages selon la composition familiale du ménage

montants moyens par ménage en euros

	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec un enfant	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants ou plus	Ensemble des ménages
Actifs non financiers	81 190	82 340	201 420	185 270	207 540	212 580	153 980
Actifs professionnels	8 050	9 200	32 760	38 170	35 710	39 370	24 700
Actifs financiers	64 180	42 790	133 480	81 000	70 400	77 500	86 570
Passifs	7 220	16 280	18 160	33 110	54 770	52 160	23 260
Sur les seuls ménages endettés	44 659	51 387	63 246	75 948	101 949	100 094	73 790
Proportion de ménages endettés (%)	17,3	30,3	28,9	44,1	54,2	50,6	32,2
Patrimoine net (actifs-passifs)	146 210	118 050	349 500	271 320	258 890	277 290	241 980
Nombre de ménages	7 981 563	1 869 100	7 350 110	3 283 554	3 207 780	1 566 003	25 258 111

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

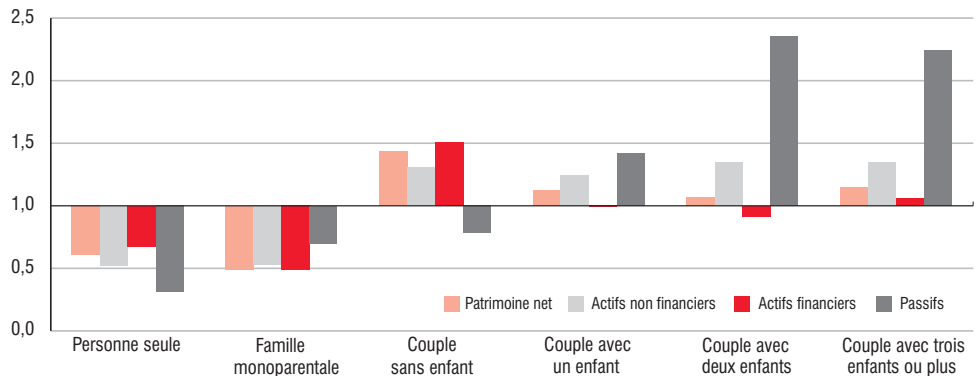
Ces derniers se distinguent surtout par le montant de leur patrimoine financier, nettement plus important que celui de toutes les autres catégories de ménages : il est en moyenne de 133 500 euros contre 86 600 euros. Les couples sans enfant sont le plus souvent composés de personnes jeunes ou de personnes âgées de 60 ans ou plus ; or, ces dernières détiennent un patrimoine très élevé.

En revanche, le niveau du patrimoine non financier des couples sans enfant est proche de celui des couples avec enfant(s).

Si on analyse la composition du patrimoine financier, les couples avec enfant(s) disposent de plus d'épargne liquide telle que les placements à vue mais aussi l'épargne contractuelle ; les personnes seules détiennent davantage d'actions et de titres émis par les OPCVM. Quelle que soit la composition du ménage, l'assurance-vie représente plus de 30 % du portefeuille financier.

Les couples avec enfant(s) sont plus fortement endettés que l'ensemble des ménages, surtout s'ils ont plus d'un enfant (figure 11). Ceci provient probablement d'un effet d'âge :

11. Montants moyens selon la composition familiale du ménage rapportés aux montants moyens de tous les ménages



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Lecture : les passifs des couples avec un enfant sont 1,42 fois plus élevés que ceux de l'ensemble des ménages.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

les couples avec enfants, plutôt jeunes, sont souvent en cours d'acquisition de leur logement, alors que les couples sans enfant sont souvent plus âgés, ceux dont les enfants sont devenus grands et ont quitté le domicile, ont fini de rembourser leur prêt logement. Les personnes seules sont également moins endettées que l'ensemble des ménages. Il s'agit là encore en partie d'un effet âge, les personnes seules étant en général plus âgées que les autres ménages.

Le montant de passifs est également assez faible pour les familles monoparentales, qui peuvent rencontrer davantage de difficultés à s'endetter pour l'achat d'un logement par exemple. Elles sont toutefois 30 % à être endettées et leurs passifs représentent 12 % de leurs actifs. Ces ménages ont donc à la fois un patrimoine brut plus faible que les autres et font face à un niveau relatif d'endettement important.

La composition des passifs est différente selon le type de ménage : la part des prêts souscrits pour un achat immobilier est supérieure à la moyenne pour les couples avec au moins un enfant, tandis que la part des prêts à la consommation est supérieure à la moyenne pour les personnes seules, les familles monoparentales et les couples sans enfant.

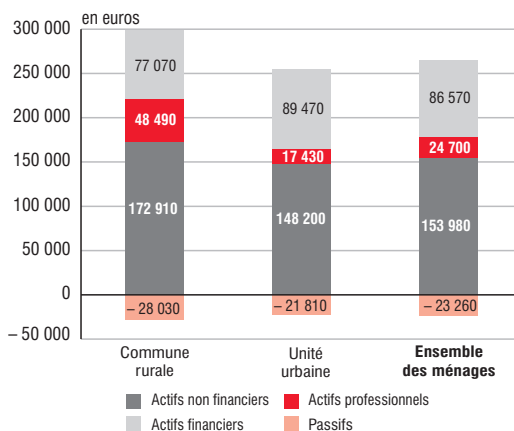
L'interprétation du comportement patrimonial selon la composition familiale reste limitée par le fait qu'on ne connaît pas le nombre total d'enfants, y compris ceux qui ne vivent plus dans le ménage. En particulier, on ne peut donc pas étudier ici l'impact du nombre d'héritiers potentiels sur le montant et la composition du patrimoine des ménages.

Davantage d'actifs non financiers et professionnels pour les ménages résidant en commune rurale

La taille d'unité urbaine du lieu de résidence des ménages est une variable assez peu discriminante (figure 12). Le patrimoine financier moyen des ménages résidant dans une unité urbaine est supérieur de 16 % à celui des ménages résidant dans une commune rurale. La composition du patrimoine financier de ces deux catégories de ménages est relativement proche.

Les ménages vivant dans des communes rurales détiennent 34 % de patrimoine non financier et professionnel de plus que les autres. Leur composition diffère également : la part des actifs agricoles dans le patrimoine professionnel est, naturellement, trois fois plus importante en commune rurale qu'en unité urbaine. À l'inverse, les ménages urbains détiennent plus d'actions non cotées et autres participations.

12. Montants moyens du patrimoine des ménages urbains et ruraux



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

Les prêts immobiliers pèsent à peine davantage dans les passifs des ménages résidant en unité urbaine (62 %) que dans ceux détenus par les ménages résidant en commune rurale (58 %). L'écart est plus marqué pour les prêts à la consommation, dont le poids est plus important dans l'endettement des ménages urbains que dans celui des ménages ruraux (respectivement 21 % et 15 %). Les prêts professionnels pèsent au contraire davantage dans l'endettement des ménages ruraux (25 % contre 13 % pour les ménages urbains).

Le patrimoine des ménages représente entre 5 et 8 années de leur revenu disponible net

Disposer à la fois du compte de revenu, de son utilisation, et du compte de patrimoine permet de mettre en regard, par catégories de ménages, les actifs et les passifs détenus avec le flux de revenu perçu durant l'année ainsi que l'épargne qui lui est associée, c'est-à-dire la part du revenu qui n'est pas consommée.

Épargne et patrimoine doivent en effet être distingués : le patrimoine est un stock acquis à une date donnée, tandis que l'épargne désigne un flux, dont l'accumulation au cours des ans contribue à la constitution du patrimoine.

Pour l'ensemble des ménages, le patrimoine représente 6,5 années de revenu disponible net⁵ (figure 13). Ce ratio est croissant avec le niveau de vie : il passe de 5,0 années pour les ménages du premier quintile à 8,1 pour ceux du dernier quintile. C'est le niveau moyen d'actifs détenus qui augmente dans de plus fortes proportions que le niveau de vie. En effet, le ratio entre le montant des passifs et celui du revenu disponible brut (RDB) varie, lui assez peu, même s'il est décroissant selon le niveau de vie (de 0,70 pour les ménages du premier quintile à 0,52 pour ceux du dernier quintile).

13. Quelques ratios selon l'échelle des niveaux de vie

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble des ménages
Patrimoine net / Revenu disponible net ¹	5,0	4,8	5,3	6,1	8,1	6,5
Passifs / RDB	0,70	0,67	0,63	0,64	0,52	0,60
Passifs / épargne	32,0	11,2	9,4	8,0	1,6	3,6

1. Le revenu disponible net correspond au RDB diminué de la consommation de capital fixe (CCF).

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

On peut également rapporter le montant des passifs à celui de l'épargne des ménages : ce ratio est très différent d'une catégorie de ménages à l'autre. Pour l'ensemble des ménages, il vaut 3,6 ce qui signifie qu'en 2003, le montant des passifs correspond à 3,6 années d'épargne. Ce ratio varie très fortement selon l'échelle de niveau de vie qui classe les ménages : il est de 32 pour les ménages appartenant au premier quintile qui épargnent peu⁶ contre seulement 1,6 pour les ménages du dernier quintile. Cette extrême dispersion traduit au premier chef la très

5. Le patrimoine évalué par la comptabilité nationale est « net » de la consommation de capital fixe (CCF), c'est-à-dire l'usure normale et l'obsolescence prévisible que subissent les actifs non financiers produits. Pour comparer patrimoine et revenu, il est donc préférable d'utiliser un revenu disponible net de CCF.

6. Il s'agit de l'épargne après transferts privés entre ménages (encadré 1).

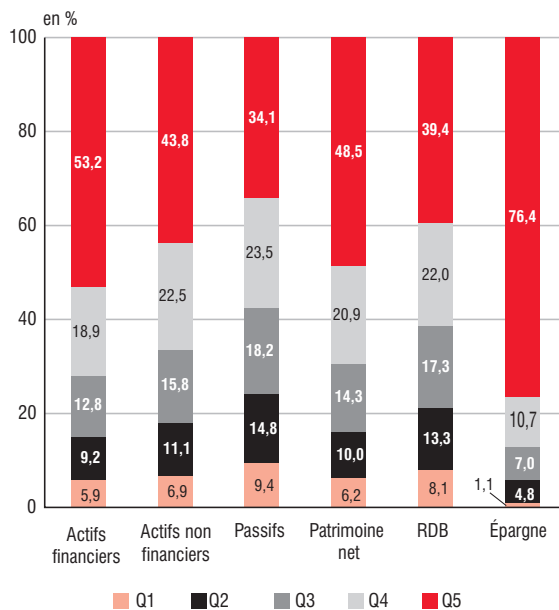
grande hétérogénéité des taux d'épargne : les 20 % des ménages les plus modestes épargnent très peu en moyenne, alors que le taux d'épargne des 20 % les plus aisés est beaucoup plus élevé que pour le restant de la population.

Le poids considérable de l'endettement des ménages les plus modestes relativement à l'épargne qu'ils parviennent à dégager ne signifie pas pour autant qu'il n'est pas soutenable pour beaucoup d'entre eux. En effet, le niveau de vie d'un ménage peut varier au cours des années. Beaucoup de jeunes ménages endettés le sont sur des durées longues et peuvent progresser au fil du temps sur l'échelle des niveaux de vie.

La dispersion du patrimoine ne reflète que partiellement les inégalités de revenus et d'épargne

Les inégalités entre les ménages selon l'échelle de niveau de vie apparaissent plus marquées pour ce qui concerne la détention de patrimoine que pour le revenu disponible brut (RDB). Le rapport entre le patrimoine net moyen des ménages du premier quintile et celui des ménages du cinquième quintile est de 8,1 contre 5,0 pour le RDB. Le patrimoine des ménages est donc plus concentré : les ménages du cinquième quintile détiennent 48,5 % du patrimoine net total de l'ensemble des ménages pour 39,4 % du revenu disponible brut (*figure 14*).

14. Répartition des composantes selon l'échelle des niveaux de vie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.
 Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

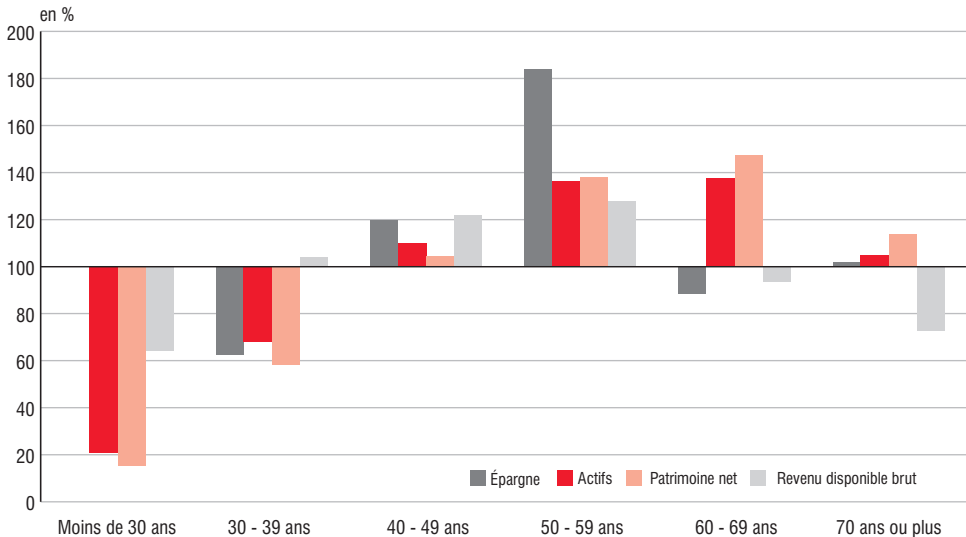
Si on classe les ménages selon l'échelle des patrimoines, la concentration du patrimoine est encore plus forte : les 20 % des ménages les plus fortunés détiennent 71 % du patrimoine total. S'il y a bien un lien entre niveau de revenu et niveau de patrimoine, le classement des ménages selon leur niveau de vie ne se confond pas avec le classement selon le patrimoine. Au sein d'une tranche de niveau de vie, le niveau de patrimoine des ménages reste donc fortement hétérogène.

Toutefois, la concentration de patrimoine selon le niveau de vie n'atteint pas celle de l'épargne dont les trois quarts du montant total sont le fait des ménages du dernier quintile. Épargne et patrimoine ne sont donc pas parfaitement corrélés, ne serait-ce que parce que l'accumulation patrimoniale est un processus long : certains ménages percevant des revenus élevés et dégageant de ce fait une épargne importante, peuvent n'être que peu avancés dans le cycle de constitution d'un patrimoine.

D'autres facteurs que les comportements d'épargne jouent en outre sur les montants de patrimoine, en particulier les héritages et donations⁷. Ils pourraient expliquer au moins en partie le fait que les ménages du premier quintile ont en moyenne un patrimoine substantiel (74 000 euros), alors même que leur épargne est proche de zéro même après prise en compte des transferts privés. Les ménages du premier quintile sont certes moins nombreux à avoir bénéficié d'un héritage (ils ne représentent que 12 % des ménages ayant déclaré avoir hérité) et le constat est d'ailleurs similaire pour les donations. Toutefois, les ménages qui déclarent avoir reçu un héritage ou une donation sont plus nombreux à déclarer que les héritages et donations représentent une part importante (au moins le quart) du patrimoine actuel dans le premier quintile (40 %) que dans les autres quintiles (entre 29 % et 34 %).

L'analyse en fonction de l'âge du chef de ménage (figure 15) montre au contraire un lien plus fort entre l'épargne et le patrimoine. L'épargne croît d'abord assez régulièrement de 30 à 59 ans avant de chuter avec la baisse des revenus consécutive au passage à la retraite. Le profil de patrimoine retrace les évolutions du profil de l'épargne avec quelques années de retard : le montant de patrimoine est maximal entre 60 et 69 ans et décroît ensuite. Si ce constat s'accorde avec la théorie du cycle de vie, le profil par âge du patrimoine reflète aussi pour partie l'impact des héritages et donations. Ainsi, la part des ménages dont la personne de référence a moins de 40 ans parmi ceux ayant reçu un héritage, est de 12 % alors qu'ils représentent 29 % des ménages. Celle dont la personne de référence a plus de 60 ans est de 52 % alors qu'ils représentent 34 % des ménages.

15. Écarts aux montants moyens selon l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Note : L'épargne des ménages âgés de moins de 30 ans étant négative, elle a été mise à valeur manquante dans cette figure.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

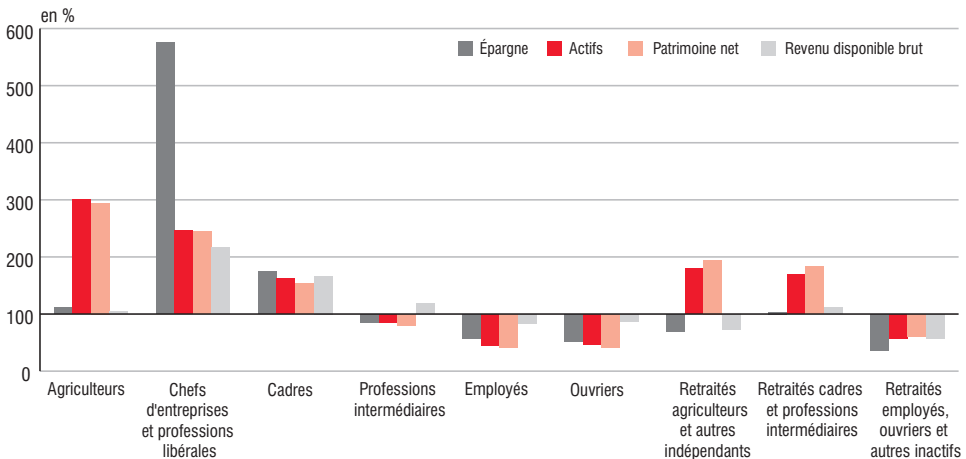
7. Les données concernant les donations et héritages proviennent de l'enquête Patrimoine 2003.

Pour analyser rigoureusement les comportements d'épargne selon l'âge, il faudrait tenir compte des effets de génération. En effet, on observe ici les montants pour une année donnée, mais il n'est pas dit que les personnes âgées de 70 ans ou plus lorsqu'elles avaient 50 ans de moins se trouvaient dans une situation comparable à celles âgées aujourd'hui de moins de 30 ans. Les personnes âgées en 2003 de 70 ans ou plus étaient actives pendant la période économique faste des Trente Glorieuses ; il est possible qu'elles aient pu épargner plus fortement et se constituer un patrimoine important. C'est peut-être moins le cas des générations qui leur ont succédé, en particulier celles dont le début dans la vie active a coïncidé avec les crises économiques consécutives aux chocs pétroliers (à partir de 1973), et la montée du chômage. Le niveau des taux d'intérêt réel a également beaucoup varié sur la période, créant un contexte plus ou moins favorable selon les années à la constitution d'un patrimoine immobilier via l'endettement.

La distribution de l'épargne par catégorie socioprofessionnelle conforte, en partie, les résultats relatifs à l'âge : les ménages retraités, plus âgés, épargnent moins que la moyenne (*figure 16*). Là encore, la répartition du patrimoine ne semble que partiellement corrélée à celle de l'épargne : si les chefs d'entreprises et indépendants épargnent massivement tout en détenant plus de patrimoine que les autres ménages, les agriculteurs en revanche ne dégagent qu'une épargne proche de la moyenne alors qu'ils sont détenteurs de patrimoines importants. Les catégories de retraités affichent en règle générale une épargne inférieure à la moyenne alors que leur patrimoine est en moyenne substantiel lorsqu'il s'agit d'anciens indépendants, cadres ou professions intermédiaires : c'est probablement l'épargne dégagée pendant la vie active, quand leurs revenus étaient plus élevés, qui est à l'origine de leur patrimoine. L'épargne est traditionnellement plus importante chez les travailleurs indépendants, ce qui peut s'expliquer à la fois par le caractère plus aléatoire de leurs revenus et par des systèmes de retraite procurant de plus faibles taux de remplacement qu'aux salariés.

Le paradoxe relevé au sujet des agriculteurs – patrimoine trois fois supérieur à la moyenne, mais épargne proche de la moyenne – semble en partie imputable aux héritages et donations : 5 % des ménages qui déclarent avoir bénéficié d'une donation sont des agriculteurs alors qu'ils représentent 1,4 % des ménages, et 47 % des agriculteurs ayant bénéficié d'un héritage ou d'une donation indiquent que les héritages et donations sont à l'origine au

16. Écarts aux montants moyens selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine au 31 décembre 2003.

Source : Insee, Comptes nationaux 2003, base 2005 - enquête Patrimoine 2003 et calculs des auteurs.

moins du quart de leur patrimoine actuel. À l'inverse, le patrimoine assez faible des catégories employés ou ouvriers, même une fois la retraite arrivée, semble résulter à la fois de leur faible capacité d'épargne durant leur vie active, et d'une moindre fréquence des héritages : ils sont à peine plus représentés parmi les ménages ayant reçu un héritage que dans l'ensemble de la population. Pour les autres ménages dont la personne de référence est retraitée, les bénéficiaires d'héritages sont quasiment deux fois plus représentés.

Les résultats provenant de la décomposition du compte de patrimoine par catégorie de ménages, qui sont présentés dans ce dossier, ont été rendus possibles grâce à l'existence de données riches sur le patrimoine d'un point de vue macroéconomique et microéconomique. Du côté des comptes nationaux français, le compte de patrimoine est disponible de façon complète et annuelle depuis 1978, ce qui est relativement rare au niveau international. Du côté des enquêtes auprès des ménages, il existe des enquêtes ponctuelles très détaillées sur le patrimoine réalisées auprès d'un grand nombre de ménages et disponibles depuis les années 1970. Rapprocher ces données macroéconomiques et microéconomiques est donc une démarche inédite qui a vocation à être reproduite régulièrement à l'Insee et à être menée par d'autres instituts statistiques à l'étranger. ■

Pour en savoir plus

Accardo J., Bellamy V., Fesseau M., Consales G., Le Laidier S. et Raynaud E., « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux - Une décomposition du compte des ménages », *Insee Références L'économie française*, édition 2009.

Bellamy V., Consales G., Fesseau M., Le Laidier S. et Raynaud E., « Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003 », *Document de travail G2009/11*, Insee, novembre 2009.

Bellamy V., Fesseau M. et Raynaud E., « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux », *Insee Première* n° 1265, novembre 2009.

Boissinot J. et Friez A., « Épargne et patrimoine des ménages : données macroéconomiques et données d'enquêtes », *Insee Références L'économie française*, édition 2006.

Chaput H., Luu Kim K., Salembier L. et Solard J., « Les inégalités de patrimoine s'accroissent entre 2004 et 2010 », *Insee Première* n° 1380, novembre 2011.

Cordier M., Houdré C. et Rougerie C., « Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004 », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2006.

Durier S., Richet-Mastain L. et Vanderschelden M., « Une décomposition du compte de patrimoine de la comptabilité nationale par catégorie de ménages en 2003 », *Document de travail*, Insee, à paraître.

Girardot P., « Le patrimoine des ménages retraités », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2009.

Lenglart F., « Ventiler revenu et consommation par catégorie de ménages : genèse et mise en œuvre d'un projet statistique innovant », *Courrier des statistiques* n° 131, Insee, septembre 2011.

Modigliani F. et Brumberg R., « Utilis analysis and the consumption function: an interpretation of cross-section data », in *Post-Keynesian Economics*, K. Kurihara, ed., New Brunswick, Rutgers University Press, 1954.
